Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

27 gardes pour surveiller les massifs forestiers du Luberon



Ce mercredi 10 juillet, la Région Sud et le Parc naturel régional du Luberon ont lancé la campagne 2024 de la Garde régionale forestière Luberon à l'écomusée de l'ocre Ôkhra à Roussillon. Une opération qui est renouvelée chaque année depuis 21 ans.

27 jeunes ont été formés par la Région Sud pour être mobilisés sur le territoire du Luberon du 24 juin au 31 août. Cette garde régionale forestière représente un budget prévisionnel de 198 206€, financé par le Conseil régional à 80%, et le reste par le Parc naturel régional du Luberon et la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

L'objectif des gardes est de sensibiliser le public à la réglementation qui concerne l'accès aux massifs forestiers du Luberon durant la période estivale. Ils peuvent également relayer l'alerte sur un éventuel

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

départ de feu. En 2023, 110 000 personnes avaient été directement sensibilisées aux risques d'incendie.

Des gardes sur tout le territoire

Identifiables par leur uniforme doté des logos de la Garde régionale forestière et du Parc naturel régional du Luberon, les gardes sont déployés à l'entrée des sites naturels les plus fréquentés du territoire :

- Forêt des cèdres du Petit Luberon
- Colorado provençal à Rustrel
- Sentier des ocres et Ôkhra-Écomusée de l'ocre à Roussillon
- Accrobranches de La Tour-d'Aigues, Lagnes, Rustrel
- Vallon de l'Aiguebrun
- Gorges de Régalon
- Colline Saint-Jacques à Cavaillon
- Gorges de Véroncle
- Mines de Bruoux et ENS La Bruyère
- Gorges d'Oppedette
- Sud Luberon

Les gardes sont également présents sur certains marchés locaux, notamment ceux d'Apt, Bonnieux, Forcalquier, Goult, Lourmarin, Manosque, Maubec-Coustellet, ou encore Roussillon, afin de faire de la sensibilisation.

Un dispositif renforcé

En réponse à la hausse de près de 50% de visiteurs dans les massifs du Luberon en 2020 et 2021, la Garde régionale forestière a augmenté ses effectifs pour s'adapter au besoin grandissant de sensibilisation du public. De nouveaux postes ont notamment été créés dans le cadre de l'Opération 'Grand Site des Ocres'. Le Parc naturel régional du Luberon a même fait l'acquisition de deux VTT à assistance électrique en 2021 afin d'assurer une patrouille de gardes sur les crêtes du Luberon, grâce au soutien financier de la Fondation Crédit Agricole Alpes Provence.

Deuis 2023, les arrêtés préfectoraux liés aux risques d'incendie couvrent la période du 15 juin au 15 septembre. Pour connaître le niveau de risque incendie et les conditions d'accès aux massifs forestiers chaque jour, cliquez ici. Pour rappel, le Luberon a subi 11 incendie qui ont ravagé plus de 100 hectares ces cinquante dernières années, dont deux qui ont brûlé plus de 1 000 hectares en 1991 et en 2017 dans le Sud Vaucluse.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

24 écogardes déployés sur le territoire du Mont Ventoux



Pour la 5e année, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux bénéficie du dispositif de la Garde régionale forestière. En tout, 24 écogardes vont sillonner le territoire tout l'été afin de limiter le risque incendie et sensibiliser les usagers et visiteurs des espaces naturels aux bons comportements.

Plus de 250 jeunes entre 18 et 26 ans sont formés chaque année par la Région Sud dans le cadre du dispositif de la Garde régionale forestière pour limiter le risque incendie sur les territoires sensibles. Ces jeunes saisonniers sont mobilisés pendant trois mois, de mi-juin à mi-septembre, pour appuyer les équipes des Comités communaux des feux de forêts (CCFF) et la sécurité civile.

C'est le cas notamment au sein du Parc naturel régional du Mont-Ventoux qui compte cette année 24 écogardes. Leurs missions sont d'expliquer aux usagers de l'espace naturel les dispositifs qui

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

règlementent l'accès aux massifs forestiers, de relayer l'alerte sur un éventuel départ de feu ou les infractions auprès des agents assermentés (stationnement interdit, comportements à risques, pénétration dans les massifs en risque exceptionnel…), et de sensibiliser les visiteurs aux bons comportements. Les jeunes peuvent également réaliser des opérations de destruction de foyers de feu, de barrages en site de rivière, la réalisation d'enquêtes de fréquentation et l'aide aux personnes en difficultés.

> Des gardes forestiers pour prévenir les feux dans le Ventoux, le Luberon et les Monts de Vaucluse

Une présence au sommet du Mont Ventoux

Pour la première fois, le Parc bénéficie du dispositif de manière renforcée puisque, à la demande du Département de Vaucluse, 4 écogardes sont mobilisés en permanence sur le site nouvellement réhabilité du sommet du Géant de Provence.

Les écogardes doivent s'assurer que l'importante fréquentation du sommet ne nuise pas à la faune et la flore rares et protégées en place. Ainsi, en plus du sommet, les jeunes sont répartis sur huit autres secteurs : les gorges du Toulourenc (Malaucène, Mollans-sur-Ouvèze et St Léger-du-Ventoux), le lac du Paty (Caromb), le lac des Salettes et le secteur des Ocres (Mormoiron), les gorges de la Nesque Est (Monieux), les gorges de la Nesque Ouest et la Combe de l'Ermitage (Méthamis/Villes-sur-Auzon), les Dentelles de Montmirail (Beaumes-de-Venise, Gigondas, Suzette…), Pérégrine (Venasque), ainsi que le Pont d'Entrechaux (Entrechaux).

Les Dentelles de Motmirail, qui sont hors du secteur du PNR du Mont-Ventoux, sont également surveillées par les écogardes suite à un partenariat engagé avec le Parc après l'incendie ayant ravagé près de 240 hectares de forêt en août 2021.

Les écogardes en 2023 en chiffres
– **6 972** heures de patrouille
– **40 858** personnes sensibilisées
– **31 015** véhicules comptabilisés dont **5 827** en stationnement sauvage
– **16** alertes feux données
– **139** foyers de feux détruits
– **1 600** barrages en rivières détruits
– **1 203** empilements de pierres détruits
– **2 355** litres de déchets ramassés

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Feux de forêt : le Vaucluse à risque, malgré les dernières pluies

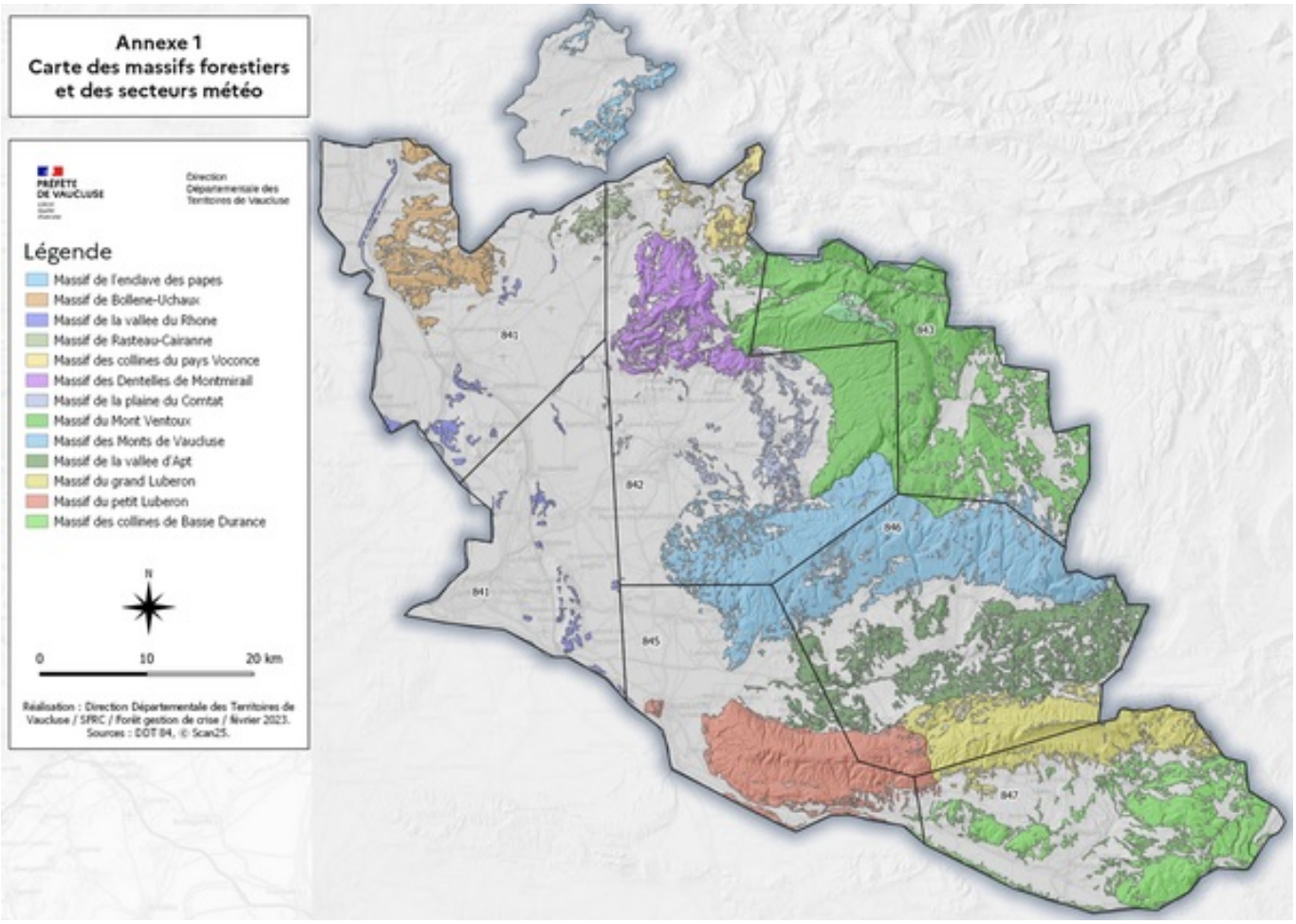


La préfecture de Vaucluse tient à rappeler que 9 feux sur 10 sont d'origine humaine en France. Même si le département a bénéficié de quelques épisodes de pluie récemment, il faut tout de même rester vigilant, et les services concernés par les incendies de forêt sont mobilisés depuis mi-juin.

En cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint, jeté depuis une fenêtre de voiture ou en bord de route, une étincelle dans un champ ou un jardin peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes seulement. Le Vaucluse est particulièrement sujet au risque feux de forêts en raison de ses 150 000 hectares de forêts, landes et garrigues, qui représentent 43% du territoire.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



C’est pourquoi l’accès, la circulation, le stationnement dans les massifs forestiers ainsi que la réalisation de travaux dans les espaces sensibles du département sont réglementés pendant la période estivale par l’arrêté préfectoral du 29 mars 2023. Le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires rappelle également les bons gestes à adopter pour éviter les départs de feux et se protéger des feux :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Des gardes forestiers pour prévenir les feux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

dans le Ventoux, le Luberon et les Monts de Vaucluse



Sept incendies sur 10 sont directement liés à des actes d'imprudence bien d'avantage que d'actes de malveillance. Dans ce cadre, la formation des personnels et la sensibilisation du public sur les comportements à risque est un enjeu majeur pour contribuer à une large part à la diminution des départs de feux.

La Région Sud vient de remettre les blasons aux membres de sa garde régionale forestière. En tout, 250 jeunes, se sont ainsi vus remettre ces insignes par François de Canson, vice-président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à l'Hôtel de région à Marseille. Créée en 2018, la Garde régionale forestière est composée de jeunes de 18 à 25 ans. Elle vise à améliorer la surveillance et de faire de la sensibilisation autour des incendies.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Parmi ces jeunes gardes forestiers 2024 ayant notamment suivi plusieurs formations qualifiantes (théorique, de terrain personnalisé, au premier secours labellisée PSC1…) plus d'une cinquantaine sont affectés au Vaucluse.
Ils sont ainsi 5 gardes à surveiller les forêts du territoire du Pays de Sorgues et des Monts du Vaucluse, 24 pour le Parc naturel régional du Ventoux et 28 pour le Parc naturel régional du Luberon qui s'étend principalement en Vaucluse mais aussi dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Pour 2024, la Région Sud consacre un budget de 1,76M€ pour cette garde forestière dont le but est de préserver les milieux naturels et prévenir les risques d'incendie.
Depuis 2018, la région sud mène un plan 'guerre du feu' pour lutter contre les incendies et a investi près de 35 millions d'euros dans ce plan.
« Cette année ce sont 7,2M€ qui sont dédiés à la lutte incendies avec le soutien des fonds européens. 3 axes sont mis en place : prévenir, combattre et reconstruire » rappelle explique François de Canson.

Les territoires concernés :

- Pays de Sorgues et Les Monts du Vaucluse,
- Grand Site Sainte-Victoire,
- Parc Naturel Régional du Luberon,
- Parc Naturel Régional des Alpilles,
- Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume,
- Parc Naturel Régional du Verdon,
- Parc Naturel Régional des Préalpes,
- Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux,
- Parc Naturel Régional de Camargue,
- Parc Naturel Régional des Baronnies,
- Parc Naturel Régional du Queyras,
- Parc National de Port-Cros,
- Parc National des Calanques,
- Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures,
- Commune d'Allauch,
- Bataillon des marins-pompiers de Marseille,
- Commune de Roquebrune-sur-Argens,
- Syndicat mixte du massif de l'Estérel,
- Communauté de Communes Alpes d'Azur,
- Parc National du Mercantour,
- Office National des Forêts (ONF) : site des Iles de Lérins.

Sarah Ripert & L.G.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

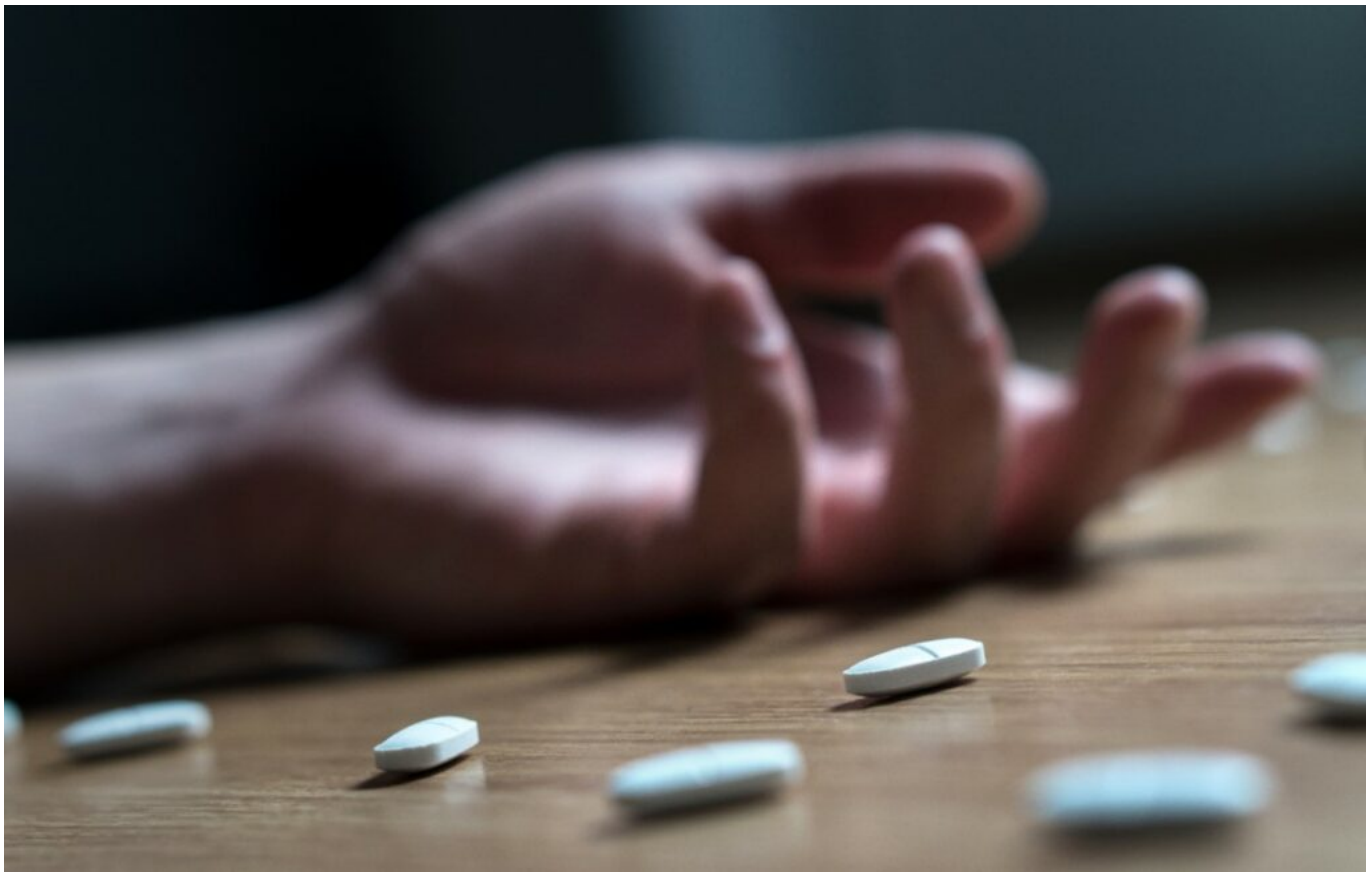


© Pierre-Emmanuel Trigo

Vaucluse : comment détecter les crises suicidaires avec le Codes 84 ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Le Comité départemental d'éducation pour la santé (Codes) du Vaucluse organise une formation à l'évaluation du potentiel de la crise suicidaire et orientation. Objectif : détecter les personnes à risque et les orienter vers les soutiens adéquats.

Cette formation devrait permettre une amélioration du repérage et de la prise en charge des personnes en crise suicidaire, grâce à la création d'un réseau en adaptant le contenu de la formation aux rôles, compétences et responsabilités des différents intervenants à chacune de ces étapes.

Durant 2 jours elle vise à :

· Évaluer, au moyen d'une investigation clinique adéquate, le degré de dangerosité (létalité du moyen), d'urgence (imminence du passage à l'acte) et de risque de passage à l'acte.
· Orienter vers un intervenant de crise après s'être assuré de son accessibilité.
· Connaître ses propres limites et savoir comment se préserver.

Ces sessions de formation s'inscrivent dans le cadre d'une nouvelle stratégie multimodale de prévention du suicide mise en place en 2020 par le Ministère des solidarités et de la santé visant notamment à développer les dispositifs de formation des professionnels.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Maxime Beuché Badois & L.G.

Formation à l'évaluation du potentiel de la crise suicidaire et orientation en Vaucluse.
Deux sessions sont proposées : le mardi et le mercredi 2 et 3 juillet ou le lundi et mardi 7 et 8 octobre 2024.
Codes de Vaucluse. 57 avenue Pierre Sémard. Avignon. 04 90 81 02 41
Contact ou www.codes84.fr

Cambriolages : à l'approche des vacances, les gendarmes de Vaucluse appellent à la vigilance



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

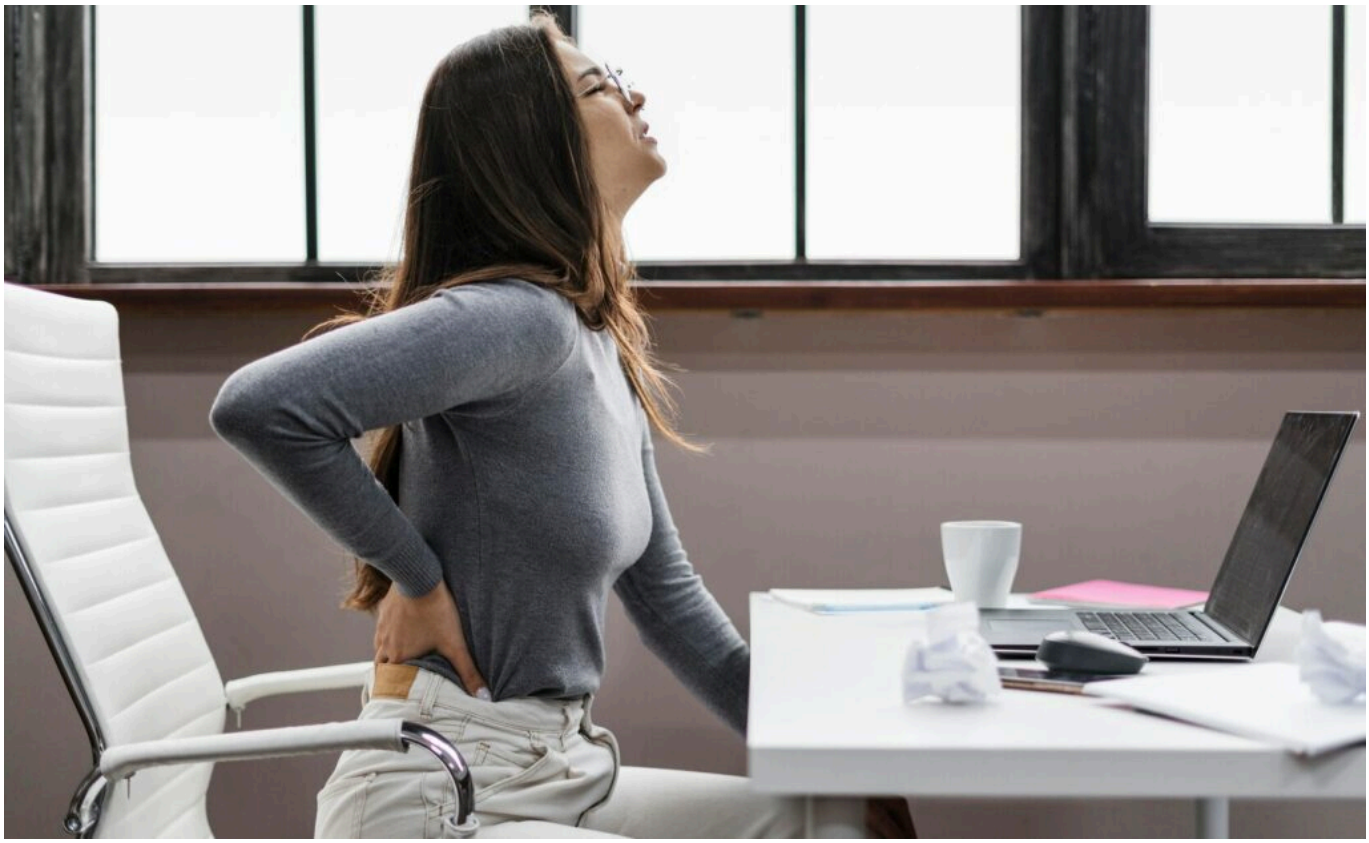
Face à la recrudescence de cambriolages sur certains secteurs et à l'approche des vacances, la gendarmedie de Vaucluse rappelle quelques conseils de prévention :

- Verrouillez vos portes et ce même quand vous êtes chez vous.
- Ne laissez pas d'outils à disposition des délinquants, qui leur serviraient à entrer par effraction (pied de biche, tournevis, échelle).
- Ne postez pas en 'public' sur les réseaux sociaux que vous vous trouvez en vacances loin de chez vous.
- Demandez à votre voisin de confiance de récupérer régulièrement le courrier.
- Signalez tout comportement suspect dans votre quartier à la gendarmerie (au 17), en relevant si possible et sans prendre de risque le maximum d'informations.
- Si vous le pouvez, installez quelques équipements peu couteux que les voleurs détestent : éclairages à détection de mouvements, caméras connectées (ne filmant pas la voie publique), renforts aux volets, ampoules connectées pour simuler une présence.
- Utilisez le dispositif tranquillité vacances en vous signalant à la gendarmerie votre absence, par internet ou sur place. « Nous garderons un œil attentif sur votre domicile et saurons en cas d'intervention à votre adresse que vous ne vous y trouvez pas », explique la gendarmerie de Vaucluse.

Santé au travail : votre chaise de bureau vous tue !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Le service de prévention et de santé au travail AIST 84 organise un événement autour de la lutte contre la sédentarité le mardi 19 mars à Avignon.

La sédentarité est aujourd'hui le premier ennemi de santé publique. Elle tuerait même plus que le tabac selon certaines études scientifiques. Elle touche notamment les personnes ayant un travail pour lequel il est nécessaire d'être assis à un bureau, devant un ordinateur. Pour lutter contre ce fléau, l'AIST 84 organise une matinée autour de l'activité physique et de la lutte contre la sédentarité.

L'événement débutera avec une conférence animée par François Carré, cardiologue et médecin du sport au CHU de Rennes, avec l'appui d'Yves Charmet et Bruno Rosier, médecins du travail à l'AIST 84. Ensemble, ils évoqueront pourquoi la chaise sur laquelle vous êtes assis est en train de vous tuer alors qu'elle n'est pas électrique. Ensuite, des exercices d'éveil musculaire seront présentés pour démarrer la journée en mouvement, ainsi que du matériel pour travailler tout en bougeant.

L'inscription est gratuite mais obligatoire.
Mardi 19 mars. De 9h à 11h. Aist 84 – Avignon-Garance. 40 rue François Premier. Avignon.

V.A.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Réseau Compost Citoyen Paca : 1re rencontre départementale sur la gestion de proximité des biodéchets



Le vendredi 15 mars à Loriol-du-Comtat, le Réseau Compost citoyen Paca propose une journée de rencontre autour de la prévention et la gestion de proximité des biodéchets à destination des collectivités et des acteurs locaux. Un évènement organisé par le Cercle des poubelles disparues en partenariat avec la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (Cove).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Le vendredi 15 mars, aura lieu la première rencontre départementale sur la prévention et la gestion de proximité des biodéchets, à Loriol-du-Comtat, à la salle des fêtes de la commune. Cette journée qui est à l'initiative du réseau compost citoyen paca, organisée par le cercle des poubelles disparues et dont la Cove est partenaire aura pour objectif d'échanger, d'accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans leurs plans d'action pour favoriser le compostage de proximité.

Le Réseau Compost citoyen Paca, qui œuvre depuis plusieurs années pour trouver des solutions à la réduction des biodéchets sur le plan régional, souhaite un meilleur accompagnement auprès des usagers et des citoyens vauclusiens dans la gestion des biodéchets.

Des intervenants « acteurs »

Plusieurs élus et techniciens représenteront les collectivités du Vaucluse et seront présents pour échanger avec des professionnels des biodéchets. La matinée sera consacrée aux actions de prévention et de gestion de proximité de chaque commune et aux nouvelles solutions possibles et adaptées pour les acteurs locaux pour mieux appréhender et mettre en œuvre les actions de tri des biodéchets. L'après-midi, deux sites de compostage de proximité seront visités.

L'agence de la transition écologique (ADEME) et la Région Sud feront également partie des intervenants pour apporter des réponses et des solutions d'accompagnement auprès des collectivités. L'idée étant de mettre à disposition un maximum d'outils auprès des ménages vauclusiens qui favoriseront le tri et la source des biodéchets.

La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue fait de la prévention sur le débroussaillement

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Alors que nous ne sommes qu'à quelques semaines du printemps, beaucoup vont en profiter pour remettre de l'ordre dans leur jardin. L'occasion pour la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue de rappeler les obligations qui entourent le débroussaillement.

La Ville rappelle tout d'abord qu'il est obligatoire de débroussailler son terrain et les abords de son habitation, car cela permet d'accroître la sécurité des habitants et de leurs constructions face aux feux de forêt et de végétation.

En effet, le débroussaillement permet de ralentir la progression du feu en le transformant en un simple feu courant, de diminuer sa puissance, donc les émissions de chaleur et de gaz, et d'éviter que les flammes n'atteignent des parties inflammables des habitations. Ce débroussaillement obligatoire concerne les propriétaires de terrains, de constructions et d'installations situés à l'intérieur et à moins de 200 mètres de bois, forêts, plantations, reboisements, landes, garrigues ou maquis, conformément aux articles L134-6 et suivants du Code forestier.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Ainsi, les propriétaires concernés doivent débroussailler les abords des constructions dans un rayon de 50 mètres autour des bâtiments ou installations de toute nature, y compris les piscines, et 3 mètres de part et d'autre des chemins privés y donnant accès. En zone urbaine ou dans un lotissement, la totalité de la surface du terrain concerné, qu'il soit construit ou non, doit être débroussaillé.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le guide du débroussaillement du Syndicat Mixte Forestier.